

COMITE DE PILOTAGE D'E.C.J.S

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2001

PREAMBULE : Rappel des modes de fonctionnement du comité de pilotage : groupe composite comprenant des professeurs, des chefs d'établissement et des inspecteurs (30 personnes). Rappel du cadre de co-disciplinarité qui associe la vie scolaire et les chefs d'établissement, en ayant pour cela des objectifs d'apprentissage définis à partir des enseignements.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de l'E.C.J.S. en 1ere générale
- Mise en place en L.P.
- Expérimentation en classes technologiques
- Les programmes de terminale
- Réunions ZAP
- Evaluation

1) BILAN DE LA MISE EN PLACE EN 1ERE

A. Il est rappelé que la forme finale de la production en E.C.J.S. est le débat argumenté et non un dossier. Cela doit permettre de clairement distinguer E.C.J.S. et T.P.E. En moyenne 2 à 5 débats dans l'année avec une solide préparation en demi groupes.

B. Echanges d'expériences :

La difficulté évoquée le plus souvent est le désintérêt affiché ou le manque de compréhension des élèves pour le domaine politique qui constitue, pourtant, le coeur de l'enseignement d'E.C.J.S. en classe de première. Exemples d'expériences : Recherches par groupes sur les partis politiques, le référendum, le vote et la place des femmes, le rôle de l'Etat de droit, la loi de 1901, l'étude de la presse, les modes de scrutin, le débat sur la démocratie américaine les particularismes régionaux en France et en Europe.

C. Débat général :

Plusieurs membres posent le problème des C.D.I. : surencombrement, absence du documentaliste accès parfois difficile.

N'y a-t-il pas utilisation trop systématique du C.D.I. avec des groupes complets ?

Le C.D.I. comme palliatif à l'absence de locaux ?

Les difficultés sont accrues lorsque les classes ne sont pas dédoublées (seuil non défini).

Des expériences de locaux de travail par discipline ou groupe de disciplines sont conduites.

Le Comité considère ceci comme pouvant être une évolution souhaitable du « lycée de demain » avec des secteurs disciplinaires bien dotés (câblage, locaux pour petits groupes).

NB : Le C.D.I. n'est que l'un des recours possibles même si cela reste le plus fréquent.

Attention à ce que les travaux des élèves ne se résument pas à une compilation !

En ce qui concerne les locaux, il faut traiter le problème dans son ensemble E.C.J.S. et T.P.E.

Possibilité de travail sur 6 mois E.C.J.S./6 mois T.P.E. à raison de 2 heures/semaine professeur pendant 6 mois et 2 heures quinzaine élève pour l'E.C.J.S. Réticences locales et d'organisations représentant le personnel, mais expérience tentée par certains établissements. Avantage dans l'utilisation des locaux et pour mieux concentrer le travail des élèves mais difficultés de construction des emplois du temps et choix limité des professeurs intervenant en T.P.E.

Par ailleurs, le Comité recommande de ne pas « spécialiser » certains professeurs en ces domaines.

D. Observations des pratiques :

Les inspecteurs qui ont observé les pratiques en 1ère notent que dans la majorité des cas la logique et la démarche spécifiques de l'E.C.J.S. ne sont pas respectées. Cela se termine souvent par un « cours », il y a un manque de formation en particulier des jeunes T.Z.R. qui découvrent l'ECJS. Des collègues stagiaires ou débutants se sont vus attribuer des heures d'E.C.J.S. sans autre intervention dans la classe.

C'est toute une pratique de la classe qui change, mais c'est aussi le métier qu'il soit celui de professeur, de chef d'établissement ou d'inspecteur qui se trouve être interrogé par ces évolutions. L'objectif était de pouvoir dépasser la contradiction entre la souplesse d'un espace d'apprentissage neuf qui mobilise les élèves (comme le montrent les réussites en classe de seconde en ECJS) et des structures parfois rigides.

CONCLUSION :

- **Attention** à ne pas en rester au rejet du politique!
- Eviter les trop grandes similitudes avec les T.P.E et pour cela établir une fiche comparative de ces activités.
- Harmoniser formation initiale et formation continue; à l'I.U.F.M. une formation bidisciplinaire sera mise en place. Mais il faut noter que les plus jeunes ne sont pas toujours les plus démunis.

II - L'E.C.J.S EN L.P.

La mise en place expérimentale l'an passé qui est généralisée cette année fait apparaître que les problèmes se présentent de façon différente : « Les problèmes premiers en L.G. sont derniers en L.P. et inversement ».

L'interdisciplinarité et la co-animation font partie de la culture des L.P.

La mise en place en L.P. a été précédée d'un double dispositif :

La participation au comité de pilotage académique et la création d'un comité L.P.

La participation de Maryse LABROILLE, IEN-ET au groupe d'experts et la production d'un document d'accompagnement qui doit beaucoup aux Aquitains.

Les travaux du comité spécifique L.P. ont concerné trois secteurs : Lettres Histoire, Vie sociale et professionnelle, Economie Gestion Droit.

Des proviseurs participent, ainsi que des documentalistes au pilotage.

La règle est que tout le travail des élèves doit déboucher sur un débat argumenté.

Ces débats ont fait l'objet d'un document audio visuel du C.D.D.P.

Une formation est mise en place en ce début d'année: 15 stages, aucun établissement sans au moins un professeur concerne.

Toutefois, sur le fond des problèmes demeurent:

- Il n'y a pas la même représentation de l'E.C.J.S. entre les disciplines.
- Il y a parfois confusion entre formation civique et civilité, avec une demande de type pratique ce qui pousse à une certaine instrumentalisation.

L'E.C.J.S. doit pouvoir permettre d'articuler une prise de parole responsable avec une action concrète dans l'établissement, mais ceci dans un autre temps scolaire (ex: C.V.L. et relations avec la maison de la justice au Lycée Elie FAURE de Lormont 33)

BILAN ET DEBAT:

Si des hypothèses pédagogiques et matérielles sont levées avec la mise en place de l'E.C.J.S. en L.P., il reste à cerner :

- Les méthodes et les finalités du débat argumenté, lieu d'écoute et de respect sans recherche d'un consensus à tout prix.
- Les problèmes de distinction entre les séries et leur approche de l'E.C.J.S.
- Le suivi.

Questions en débat:

- Les entrées sont elles les mêmes en L.P. et en L.G. ?
- La perspective de la vie active a-t-elle des incidences sur l'approche de l'E.C.J.S.?
- Y a-t-il un "retour" vers l'acquisition de savoirs nouveaux dans la démarche des L.P.?
- On ne peut envisager de démarches trop éloignées : **IL NE PEUT Y AVOIR DEUX TYPES DE CITOYENS.**

III) EXPERIMENTATION EN LYCEE TECHNOLOGIQUE:

Un groupe de réflexion avec les collègues des L.P. sera créé : première réunion le 13/11/01

L'expérimentation concernera 9 établissements séries STI, STT et SMS.

Le problème des moyens est soulevé, il relève de l'autonomie des établissements où les situations sont diverses.

Quel programme ? Il s'agit d'une expérimentation, on peut donc puiser des idées dans les trois programmes des Lycées Généraux.

Faut-il insister sur « citoyenneté et progrès des sciences et techniques » en STI, partir des disciplines existantes comme le Droit en STT et combler les « vides » de la formation ? Cela se situe-t-il sur le même plan ?

NB : Enseigner à travers l'E.C.J.S. une introduction au sens du droit et à son esprit et non « le » Droit pour lui même. Lorsque le débat ne débouche pas sur une des notions proposées par les programmes, on s'éloigne de l'E.C.J.S. Il n'existe pas de distinction en la matière entre les objectifs de cet enseignement en Lycée technologique et les autres types de lycée. Il convient ici de souligner comme l'ont fait les proviseurs présents que les élèves sont demandeurs d'E.C.J.S. car devant être assez rapidement confrontés à l'entrée dans la vie active (voir à ce propos en Annexe 2, le travail réalisé par Mademoiselle C. SOULE EN 2000-2001 en classe de première STI au lycée CANTO - 64).

IV) PROGRAMMES DE TERMINALE

A. La question de la citoyenneté face au progrès des sciences et techniques (A. LACAZEDIEU IA-IPR de SVT):

Un tel sujet soulève d'entrée le problème des experts. Les professeurs ne peuvent être spécialistes en tous domaines. Il implique un travail en co-disciplinarité. La question de fond qui est alors posée et de savoir quelle valeur et quel poids peut avoir la parole de l'expert ?

S'il y a proposition d'intervention, celle-ci doit se situer en dehors du débat des élèves en tout état de cause. Quelle fiabilité accorder à l'affirmation d'une science dite exacte ? Quelle réaction des élèves quand ces affirmations sont relayées par les médias ?

Exemples de sujets sensibles : Le climat et le réchauffement de la planète, les problèmes de l'alimentation, les maladies « nouvelles » et l'allongement de l'espérance de vie, « la foi dans la technique est-elle juste parce que calculée par l'ordinateur ». Voir pour cela **les documents d'accompagnement** de l'ECJS de la classe terminale qui sont parvenus dans les établissements.

B. Discussion générale sur les expériences en cours :

- Beaucoup de thèmes de ce début d'année sont inspirés par l'actualité :

Terrorisme, violence et pouvoir, terrorisme et rapport à l'Etat etc...

- D'autres s'inscrivent dans le cadre plus vaste des préoccupations de la société : La science doit-elle améliorer l'Homme ? A quoi sert la nationalité face à la mondialisation ?

- Certains sujets font l'objet de discussion : L'Occident et les conflits du Proche-Orient. Faut-il s'y investir ?

Pouvons-nous conduire nos élèves à saisir tous les éléments d'une question aussi complexe ?

Nous sommes donc amenés à traiter des sujets tout aussi difficiles sans être spécialistes.

Question de fond ! Pour les aborder il convient de solliciter les collègues de chaque discipline concernée.

V) ORGANISATION DES REUNIONS ZAP

Des réunions seront organisées par regroupements habituels de ZAP en janvier 2002. Principe : Demander aux chefs d'établissement de désigner

- un professeur débutant en E.C.J.S.

- un professeur ayant déjà une pratique mais n'ayant pas déjà suivi de stage ZAP.

VI) EVALUATION

Le comité de pilotage renouvelle ses recommandations et rappelle qu'il ne souhaite pas l'attribution d'une note en E.C.J.S. Le principe d'un avis en ce sens aux établissements est adopté. (cf. Annexe 1).

Le comité note des différences entre les critères d'évaluation parus au B.O. et ceux figurant sur les livrets des élèves en vue du BAC .11 rappelle ses propres critères

Annexe 1

AVIS DU COMITE DE PILOTAGE DE L'E.C.J.S. DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX EN MATIERE D'EVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EDUCATION CIVIQUE EN LYCEE

Les objectifs:

- Le premier, celui sur lequel, les professeurs et les élèves ont fondé leur démarche, est de parvenir ou de s'efforcer de tendre vers le débat argumenté.
- Le second est de maîtriser, au fur et à mesure de la progression, les notions inscrites au programme des trois niveaux du lycée et constitutives de la citoyenneté.
- Le troisième objectif consiste à tenir compte de la progressivité: en Seconde, parvenir à conduire une recherche documentaire en première, être capable de réaliser une production écrite en terminale parvenir à conduire un débat et à mobiliser des arguments ; enfin, produire une synthèse.

Les critères de l'évaluation pourraient être les suivants

- Conduire une recherche
- Produire un argumentaire écrit
- Savoir exposer et débattre en mobilisant les réalisations antérieures
- Concevoir une synthèse

NB 1 : A chaque étape, élèves et professeurs peuvent se référer à un certain nombre « d'indicateurs »

NB2 : A chaque niveau de classe et à chaque sujet choisi, selon son degré de difficulté, la maîtrise de ces critères peut être soumise à une évaluation graduelle externe, mais aussi à une auto-évaluation.

L'Appréciation:

La notation d'un tel travail est considérée comme très délicate par l'ensemble des 25 membres (professeurs, représentants de l'IUFM, du CRDP, proviseurs et inspecteurs) de ce Comité de pilotage. A l'exception d'une voix, favorable à une note d'oral en E.C.J.S. au baccalauréat, le Comité n'est pas favorable à une note au baccalauréat, ni à une note sanctionnant le travail de l'année; ici, de plus, le travail d'un trimestre classique n'aurait pas de valeur de référence.

Le Comité par ailleurs demande que soient prises en compte:

- L'implication et l'organisation de l'élève
- La valorisation des points forts
- La nécessaire explication sur les difficultés rencontrées
- L'évolution en cours d'année de la maîtrise des critères.

D'où **une proposition d'appréciation en deux** volets dans le bulletin et le livret scolaire :

- Une partie étant rédigée par le professeur
- Une seconde, par niveau, en référence aux critères, étant à renseigner dans l'ordre suivant :

Très bien maîtrisé - maîtrisé - en cours - non maîtrisé.

Pour le Comité, François NEUVILLE IA-IPR Histoire et Géographie
Bordeaux le 19.01.2001

Annexe 2

E.C.J.S. (Education Civique Juridique et Sociale)

Série S.T.I.

Lycée Régional d'Enseignement Professionnel
et Technologique du Bâtiment et des Travaux Publics
1, allée de Cantau - 64600 ANGLET
Tél. 05 59 58 06 06 - Fax : 05 59 58 06 08
E-mail : anglet@lycee-cantau.net

Isabelle SOULE
LYCEE CANTAU
64600 ANGLET
Certifiée Histoire/Géographie

E.C.J.S

INTERVENTION DU 16 MARS 2001

L'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale en classe de Première STI.

Spécificité du public concerné:

- des élèves orientés et amenés à rentrer assez rapidement dans le monde du travail
- des élèves rencontrant des difficultés avec l'expression écrite et avec l'écrit en général.

• Objectifs:

- ÿ Réflexion sur la participation politique et sur l'exercice de la citoyenneté
- ÿ Analyse des institutions politiques qui organisent la République et la démocratie à partir de leur refondation constante par les pratiques des citoyens.
- ÿ Comprendre le sens du droit des institutions, des libertés politiques

- ÿ Intérêt de la participation politique:
 - participation politique (devoir civique du vote aux élections)
 - participation au débat public
 - actions collectives, etc...
- ÿ Principe de représentation appliqué à tous les échelons: lycées, associations, syndicats, partis politiques.
- ÿ Démonstration du fait que les tensions entre les institutions politiques et le monde vécu par les citoyens alimentent le débat public et provoquent l'évolution de la législation.

- **Démarche générale :** cf BO

- ÿ Mobilisation des savoirs des élèves et de leurs pratiques
- ÿ S'appuyer sur les intérêts manifestés par les élèves et leurs interrogations.
- ÿ S'appuyer sur les faits de l'actualité et établir des liens pour alimenter une réflexion plus large
- ÿ Former l'esprit critique des élèves.

A cela s'ajoute une conception personnelle, le cours d'E.C.J.S. :

- ÿ C'est un espace de libre parole dans le respect de chacun, de dialogue et de confrontation de points de vue :
 - qui permet d'acquérir des réflexes d'autonomie applicables dans d'autres disciplines et dans son activité professionnelle future; de développer des qualités de synthèses
 - qui permet d'acquérir des repères dans sa vie de citoyen (vie pratique; tout ce qui concerne le droit...)
- ÿ C'est un espace où l'argumentation est indispensable.

- **Outils pédagogiques à notre disposition:**

- programme paru dans le **BO** du 31 août 2000
- documents d'accompagnement des programmes (CNDP)
- manuels de seconde comme références
- textes fondamentaux (DDHC, Préambule de la Constitution de la IV^e République)
- presse locale et nationale — « Courrier International »
- vidéos La Cinquième (L'Esprit des Lois, par exemple)
- CD ROM : le Sénat, par exemple tout support documentaire
- sites internet de l'Académie de Bordeaux avec liens vers d'autres sites, sites des différents ministères...

- **Organisation des séquences: 1 h par quinzaine**

- ÿ **1^o étape :**

Présentation du programme, des thèmes.

Détermination du choix de chaque groupe par vote à main levée

Formation de commissions par sujets en liaison avec le thème (5-6 élèves maximum) et nomination d'un secrétaire par commission.

Pour le prochain cours, le professeur demande aux élèves de collecter des documents chez eux, au CDI, à la Bibliothèque municipale...

ÿ 2° étape:

Mise en commun des documents collectés par les élèves, tri et sélection avec le professeur:

- pourquoi peut-on conserver ce document ?
- à quelle commission servira-t-elle ?
- pourquoi exclure cet autre document ?

Le professeur met à disposition des élèves des dossiers de presse régulièrement actualisés (documents personnels, souvent des listes de documents sélectionnés grâce à l'aide des documentalistes par le biais du logiciel B.C.D.I en fonction des sujets traités dans les commissions.)

A la demande des élèves, les documentalistes recherchent avec eux les documents qui les intéressent : articles de presse généralement puisés dans « Le Monde » - « C.I. » - « Les Clés de l'actualité » - « Phosphore » - « BT 2 » mais aussi dans des revues spécialisées comme « Le Particulier ».

Il faut privilégier les documents courts et/ou abordables.

L'ensemble des documents restera à leur disposition durant toute la séquence sur le thème choisi avec l'accord des documentalistes.

Au cours de cette première étape, les élèves ont généralement peu de temps pour se mettre réellement au travail.

3° étape:

Les élèves prennent connaissance rapidement de l'ensemble des documents concernant les sujets choisis par chaque commission, ils commencent à sélectionner des informations afin de constituer un dossier propre à chaque commission.

C'est aussi au cours de cette étape que les élèves déterminent le sujet précis qu'ils désirent traiter car le sujet qui jusqu'alors pouvait leur apparaître abstrait prend corps et s'enrichit d'exemples concrets, voire de témoignages.

Exemple : une commission choisit de traiter les associations.

A la vue d'une affiche de campagne en faveur des « Restos du Coeur », les élèves souhaitent traiter l'exemple local du fonctionnement des « Restos » car une des mères de ces élèves y travaille comme bénévole.

Le professeur va de commission en commission:

- aide les élèves:
 - à clarifier leurs intentions, leurs préférences
 - à organiser le plan de la synthèse écrite à fournir à la fin de la 4° étape
- répond à leurs questions
- invite les élèves récalcitrants à se mettre au travail au sein de leur commission.

ÿ 3° étape « bis »:

Même type de fonctionnement avec obligation pour toutes les commissions d'avoir déterminé le sujet définitif de leur synthèse écrite.

ÿ 4° étape:

Rédaction finale de la synthèse dans chaque groupe avec identification claire en marge de la personne qui s'est plus particulièrement chargée de tel ou tel point.

Synthèse remise par le secrétaire de chaque commission au professeur pour évaluation (non notée)

Durant les 2°, 3° et 4° étapes, le professeur tente dès qu'il le peut de créer des liens avec les sujets déjà abordés en histoire.(cf. programme 1° STI)

Exemples:

- Droits et devoirs individuels et collectifs
- Le respect de la loi
- L'empreinte des institutions de la Ve République sur la vie démocratique et sociale des Français.

ÿ 5° étape:

L'organisation du débat — 1 heure seulement

La tentation est forte de l'organiser en classe entière mais les 2 heures d'Histoire-Géographie hebdomadaires sont précieuses.

Donc, discussion en demi-groupes avec un sujet proposé par le professeur inspiré si possible des questionnements des élèves au cours des séances d'élaboration des synthèses et de leur lecture. Nomination d'un président de séance dont le choix se révèle fort important face à des camarades parfois trop enthousiastes ou bavards... : distribue la parole, modère, etc...

Il demeure difficile de faire participer les récalcitrants.

Malgré les études préalables, les débats sont relativement décevants. Il me semble qu'il faut davantage les considérer comme un moment privilégié pour les élèves de prendre la parole, de s'exprimer clairement dans une attitude correcte face à leurs camarades.

C'est un moment où ils sont amenés à construire au fil du déroulement du débat une argumentation avec leurs pré-acquis, leurs opinions personnelles et l'éclairage de leurs recherches récentes.

Le sujet du débat peut même parfois être considéré comme un prétexte à la discussion argumentée.

- C'est:
 - un excellent entraînement à l'oral
 - un moyen de mieux se connaître, personnellement et entre eux.
- Une manière de se construire et de prendre de l'assurance à l'intérieur d'un groupe tout en faisant preuve de tolérance.

Au cours du débat, il arrive souvent que les élèves se tournent vers le professeur et qu'ils le prennent naturellement comme interlocuteur. D'où des interventions pour rappeler la présence du Président de séance.

Le professeur est aussi parfois interpellé sur des points précis qui jaillissent pendant la discussion : ce sont souvent des questions d'ordre juridique qui reviennent. Il est donc difficile pour les élèves d'oublier la présence de leur professeur car il semble demeurer une référence, un repère en cas d'hésitation.

ÿ **6e étape:**

Elle a pour objet l'élaboration de la synthèse du débat et est sous la responsabilité du professeur. Cela prend généralement la forme d'une courte synthèse écrite notée dans le cahier. Eventuellement, une auto-évaluation peut être demandée (grille préparée au préalable).

• **Evaluation:**

J'ai choisi de ne pas pratiquer la notation sur vingt pour cette discipline si particulière qui implique les élèves parfois très personnellement (prise de positions, affirmations de convictions..., difficiles à évaluer)

Je privilégie par contre quelques critères d'évaluation comme :

- l'intérêt porté à la discipline
l'autonomie dans la collecte des documents, dans leur analyse
- la place dans le groupe (commission-demi groupe)
- la qualité de la synthèse écrite remise par chaque commission l'appropriation des notions au centre du thème choisi

• **Points critiques rencontrés dans la mise en oeuvre de l'E.C.J.S.**

La « course à l'information » : les élèves réclament eux-même une plus grande variété de supports, à commencer par des vidéos ou la consultation d'internet ; charge assez lourde pour le professeur. (visionnage préalable des K7 vidéos, dépouillage de la presse,...) car il faut être à l'affût en permanence.

Il faut réactualiser les dossiers de presse:

- le professeur peut être personnellement interpellé sur telle ou telle question
- le professeur peut être considéré comme un référent sur des questions juridiques ou autres, dans des domaines dans lesquels il n'est pas forcément compétent.
- Il n'est pas toujours facile de travailler au CDI en raison de leur fréquentation élevée: penser à réserver à l'avance pour pouvoir y être reçu avec son demi-groupe. A noter l'augmentation élevée de la fréquentation du CDI dans la journée: **E.C.J.S, T.P.E** font du fonds documentaire un outil indispensable.

En cela, le maintien de l'existence des demi-groupes de travail est précieux. Par ailleurs, cette structure de travail garantit un suivi individualisé des élèves et des commissions.

Il faut aussi s'attacher à amener les élèves les plus en retrait ou récalcitrants à s'impliquer davantage tout en allant de commission en commission pour guider les travaux des élèves les plus dynamiques. Cela exige concentration et énergie de la part du professeur qui ne doit pas perdre de vue l'objectif ou les objectifs à atteindre à l'issue de ce travail de longue haleine.

• **Points positifs:**

- Les élèves se documentent de manière autonome pour la plupart. L'E.C.J.S semble entretenir un lien avec la famille immédiate, ce qui peut jouer un rôle bénéfique sur l'adolescent, par le biais de dialogue, de recherche de documents.

Les élèves sont généralement motivés par l'E.C.J.S, manifestent de la curiosité.

CONCLUSION:

Les élèves des sections technologiques se destinent à des études courtes, à une intégration rapide dans la vie active. Les quelques repères acquis au cours des séances d'E.C.J.S paraissent donc particulièrement bienvenus en ce qui les concerne.

Cet enseignement a le net avantage de les libérer de la contrainte d'une évaluation chiffrée. Elle leur se confronter à différents supports, parfois de découvrir de manière plus approfondie la presse écrite dans sa pluralité, d'acquérir une bonne maîtrise des nouvelles technologies (Internet), de développer leur esprit critique face au contenu des documents et de s'approprier des notions souvent indispensables dans leur vie de jeune adulte citoyen et qui constituent pour eux autant de repères dans leur vie sociale présente et à venir.

Isabelle SOULE

Professeure certifiée d'Histoire-Géographie

PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE

CLASSE DE PREMIERE

(cf BO 31 Août 2000)

PROBLEMATIQUE GENERALE:

« INSTITUTIONS ET PRATIQUES DE LA CITOYENNETE »

« Comment fonctionne la vie politique des sociétés contemporaines? »

THEMES AU PROGRAMME:

1- Exercice de la citoyenneté, représentation et légitimité du pouvoir politique.

- ÿ Reconnaissance de la souveraineté populaire
- ÿ Délégation de cette souveraineté par le biais d'élections régulières et concurrentielles à des élus chargés de s'occuper des affaires publiques...

2— Exercice de la citoyenneté, formes de participation politique et d'actions collectives

- ÿ Participation à l'espace du débat public où se forme l'opinion publique (ce qui implique l'analyse critique des moyens de communication de masse...)
- ÿ Participation aux associations civiles, sociales et politiques (échelon local)
- ÿ Participation à des groupes défendant des intérêts (par ex. les Syndicats)
- ÿ Participation à des actions collectives, locales ou nationales, sur des objectifs sociaux ou civiques (ici, rapprochement possible avec l'étude de l'aménagement du territoire français en Géographie.

Ex : polémique autour du tunnel du Somport.

3— Exercice de la citoyenneté, République et particularismes

- ÿ Séparation de l'ordre politique et de l'ordre religieux (Laïcité)
- ÿ Garantie de l'égalité de dignité de toutes les personnes
- ÿ Egalité et liberté des individus

4— Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen (devoirs électoral, fiscal, de défense...)

PROGRAMME D'HISTOIRE CLASSE DE PREMIERE STI

(cf BO 29 juin 1995)

PARMI LES QUESTIONS OBLIGATOIRES :

« LA DEMOCRATIE FRANCAISE DE 1848 A NOS JOURS »

- Deux grandes orientations:
 - ÿ Conquête des principaux droits:
 - politiques
 - économiques
 - sociaux
 - ÿ Institutions de la Ve République

PARMI LES QUESTIONS AU CHOIX :

« L'EVOLUTION DE LA SOCIETE FRANÇAISE DU MILIEU DU XIXE SIECLE A NOS JOURS »

- ÿ Evolutions des structures sociales et de la vie quotidienne
- ÿ Formes et mutations de la culture populaire
- ÿ Les moyens d'information